



Licence Économie et droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Économie et droit. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02037545

HAL Id: hceres-02037545

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037545>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Economie et droit

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Economie

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilité(s) :

La mention de licence *économie et droit* est une formation bi-disciplinaire en trois ans, portée par l'Ecole d'Economie de l'Université Toulouse 1 Capitole et organisée en collaboration avec la Faculté de Droit et de Science Politique de l'établissement. Les enseignements se déroulent sur les sites de l'Arsenal et de la Manufacture des Tabacs. Cette licence a pour ambition de donner aux étudiants une formation disciplinaire complète à la fois en économie et en droit (formation complétée par l'acquisition de bases solides en mathématiques) et de préparer ainsi à une poursuite d'étude dans un master relevant de l'une des deux disciplines ou bien des deux à la fois (comme par exemple le master mention Economie et Droit proposé également par l'Ecole d'Economie). À terme, les diplômés ont vocation à occuper des emplois au sein des autorités de la concurrence, dans des services juridiques d'entreprises, des cabinets de conseils, ou bien encore au sein des administrations.

L'ensemble de la formation est, en termes de contenus d'enseignement, largement mutualisé avec la mention de licence d'économie ainsi que celle de droit, ce qui permet notamment aux étudiants qui valident cette licence de prétendre, dans le même temps, à se voir délivrer le grade de licencié en droit. À cette particularité s'en ajoute une seconde qui tient aux modalités de progression des étudiants au cours du cycle : les deux premières années sont en effet considérées comme deux années préparatoires à une entrée sélective en troisième année (la sélection s'effectuant sur dossier). Cette troisième année propose, au moyen d'un jeu d'options, deux parcours distincts : un parcours *droit privé* et un parcours *droit public*.

Avis du comité d'experts

De manière générale, l'architecture et le contenu du cursus sont bien adaptés aux objectifs affichés par la formation. L'ensemble est en effet à la fois riche et, si l'on s'en tient aux enseignements relevant des fondamentaux de l'économie et du droit, bien équilibré en première année où les deux disciplines représentent chacune un tiers des crédits (le reste étant consacré aux mathématiques et à l'anglais). La deuxième année, en revanche, accorde une place sensiblement plus importante au droit qu'à l'économie (dans une proportion allant du simple au double), l'équilibre étant finalement rétabli en troisième année. La dimension bi-disciplinaire présente tout au long du cycle permet aux étudiants de se réorienter à chaque étape de leur parcours vers la licence d'économie ou de droit, mais aussi vers la licence économie et société, et la structure d'ensemble offre une spécialisation progressive bien pensée. Il apparaît toutefois que la volonté d'offrir une formation en économie et droit très complète a pour conséquence de laisser quelque peu de côté l'acquisition, par les étudiants, de compétences professionnelles autres que celles relevant des disciplines en propre, comme celles transmises par exemple à l'occasion de modules du type « projet professionnel personnel ».

Au sein de l'offre de formation de l'Université Toulouse 1 Capitole, cette licence *économie et droit* bénéficie d'un positionnement clair et original, qui tient notamment aux nombreuses mutualisations qu'elle entretient avec d'autres mentions de licence de l'établissement et à la collaboration étroite établie entre les équipes pédagogiques d'Economie et de la Faculté de Droit et de Science Politique. Elle s'enracine également dans un environnement qui, en matière de recherche, est d'excellente qualité et s'appuie sur une équipe de renommée internationale.

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'enseignants-chercheurs de l'École d'Economie (rassemblant 3 unités de recherche en économie) et de la Faculté de Droit et de Science Politique. Cette équipe est riche, évidemment diversifiée sur le plan disciplinaire, manifestement de très bon niveau et tout à fait adaptée aux ambitions affichées par la mention. Le nombre d'intervenants issus du monde socio-économique est cependant relativement faible, tant pour ce qui relève du versant « droit » de la formation que pour ce qui a trait au versant

« économie ». Le pilotage est, quant à lui, réel et bien formalisé. Il tient compte notamment de la nécessité d'une coordination précise et régulière entre les deux composantes qui interviennent dans la formation. Le responsable de la mention travaille ainsi en relation étroite, non seulement avec la directrice des études de l'École d'Économie (au sein d'un conseil pédagogique), mais aussi avec les enseignants des diverses disciplines juridiques (ce qui semble constituer un réel progrès depuis la précédente évaluation). L'ensemble du dispositif semble à même d'offrir une animation claire et efficace de la mention.

Les effectifs en première année sont en hausse constante, ce qui témoigne de l'attractivité croissante de la mention qui accueille désormais un peu plus de 200 étudiants. Cette croissance des effectifs s'est toutefois accompagnée d'une diminution, en tendance, du taux de passage de première en deuxième année (qui s'établit aux alentours de 40%). A l'heure actuelle, la proportion d'étudiants ne validant pas la première année et qui désormais ne réinscrivent pas à l'Université Toulouse 1 Capitole est de l'ordre de 25%, ce qui semble réellement élevé et justifierait sans doute d'intensifier l'effort dans le domaine de l'aide à la réussite en première année (au-delà de l'aide à la réorientation qui est proposée aux étudiants en difficulté). Les effectifs en deuxième année sont de l'ordre de 75 étudiants et la troisième année en accueille environ 45. On constate donc une forte diminution des effectifs tout au long du cycle, qui tient en partie à la sélection à l'entrée en troisième année et aux nombreuses réorientations des étudiants de deuxième année (réorientations dont la nature et le volume font l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique). Ces phénomènes de réorientations se traduisent par le fait que le taux de réussite en trois ans de la mention est, au final, réellement bon. On regrette toutefois que le dossier de la mention n'apporte aucun élément tangible en matière de taux de poursuite d'études en master et d'insertion professionnelle de ces diplômés.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Bien que cela ne soit pas la vocation principale d'une telle licence, il faut souligner le fait que le niveau d'excellence des laboratoires d'appui en économie de Toulouse 1, et les relations que ceux-ci entretiennent avec le tissu économique, donnent une vraie force à la formation proposée.
Place de la professionnalisation	Les compétences professionnelles visées par la mention sont explicitées et correspondent à ce que l'on peut attendre d'une licence de cette nature. L'accent est toutefois presque exclusivement mis sur l'acquisition des fondamentaux en économie, mathématique et droit, et la réflexion sur l'acquisition des compétences professionnelles reste limitée. La définition des métiers visés est assez générale et les dispositifs classiques d'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel semblent totalement absents des trois années (qui ne comportent, outre l'anglais et les techniques quantitatives, que des matières disciplinaires).
Place des projets et stages	Les stages sont facultatifs, d'une durée minimale d'une semaine, et concerne un nombre d'étudiants relativement conséquent au regard des effectifs totaux (13 sur 43 en 2012-2013 en troisième année). La troisième année propose en outre désormais aux étudiants un module d'apprentissage par projets.
Place de l'international	La formation est modérément ouverte sur l'international. L'existence d'une classe européenne (qui ferme à la rentrée 2014, sans que cela ne soit clairement justifié dans le dossier), au sein de laquelle quelques cours sont enseignés en anglais, est en effet le seul élément tangible (auquel s'ajoute le fait que la mention partage, avec la mention économie, un cours de macroéconomie de troisième année en anglais). Ni la mobilité sortante ni la mobilité entrante ne font l'objet de développements dans le dossier de la mention.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	À partir de la rentrée 2014, l'accès des néo-bacheliers via Admission Post-Bac est conditionné par l'existence d'une capacité limitée. La mention de licence propose par ailleurs un certain nombre de dispositifs d'accompagnement mis en place par l'Ecole d'Economie. Parmi ceux-ci figurent une procédure de réorientation à la fin du premier semestre de la première année, des cours en petits effectifs en deuxième année, ou bien encore une mise à niveau pour les élèves entrant en troisième année sans avoir suivi les deux premières années. Les passerelles avec les autres licences de l'établissement sont quant à elle bien identifiées et tout à fait pertinentes.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La politique des langues est entièrement axée sur l'anglais et se traduit par des enseignements en volume horaire tout à fait conséquent au long du cycle. En matière d'usage du numérique, les étudiants ont la possibilité de bénéficier d'un espace numérique de travail qui est alimenté par les enseignants. L'adaptation des modalités d'enseignement au public en handicap et aux sportifs de haut niveau est pour sa part tout à fait satisfaisante en ce qu'elle permet une adaptation des conditions de validation du cursus (aménagement de la durée et du régime des examens)
Evaluation des étudiants	Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques, tant en matière d'équilibre entre contrôle continu et examen terminal, que du point de vue de l'organisation des examens (il existe ainsi deux sessions, dont une de rattrapage, pour chaque semestre). Il faut toutefois noter que le dossier de la mention fait état, ce qui est rare, d'une réflexion assez poussée à propos du lien entre le type de compétences à évaluer et les formes concrètes des examens.
Suivi de l'acquisition des compétences	La mention propose une annexe descriptive au diplôme qui permet, dans son contenu, de lister les compétences acquises par les diplômés. Il n'existe pas en revanche de portefeuille de compétences, ni de livret de l'étudiant (si ce n'est au sens d'un livret d'accueil en première listant les compétences à acquérir au cours de la licence).
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés semble ne faire l'objet d'aucune attention particulière à l'échelle de la mention proprement dite (le dossier se contentant de renvoyer au travail de suivi réalisé par l'Observatoire de l'établissement, sans pour autant faire état des résultats de ce travail s'agissant des diplômés de la licence économie et droit).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La mention tire profit de la mise en place, au sein de l'Ecole d'Économie, d'un conseil de perfectionnement, dont la composition et le mode de fonctionnement sont parfaitement adaptés aux missions d'une telle structure. Ce conseil a notamment réalisé un travail très important en matière de procédures d'auto-évaluation et la totalité des enseignements de la licence font désormais l'objet d'une évaluation par les étudiants.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Les contenus disciplinaires sont très complets, parfaitement adaptés aux objectifs de la formation.
- La possibilité, pour les étudiants validant cette licence, d'obtenir également le grade de Licencié en droit et de s'orienter ensuite exclusivement vers les disciplines juridiques, constitue une réelle originalité.
- Les possibilités de réorientations et des passerelles au cours du cycle sont bien identifiées, nombreuses, et pertinentes.
- Le pilotage de la formation est bien en place et tient compte de la nécessité d'une coordination étroite entre l'Ecole d'économie et la Faculté de Droit et de Science Politique.

Points faibles :

- La place réservée aux dispositifs de professionnalisation et à la réflexion sur les métiers est insuffisante, en grande partie en raison d'un accent très fort mis sur l'acquisition des connaissances disciplinaires.
- La proportion d'étudiants ne validant pas la première année et qui ne réinscrivent pas en redoublement reste très importante.
- Le suivi des diplômés (poursuite d'études et insertion professionnelle) ne semble pas au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique.

Conclusions :

La mention de licence *économie et droit* est à l'évidence une formation bi-disciplinaire de très bonne qualité, et qui bénéficie pleinement de la politique mise en place par l'Ecole d'Economie pour articuler formations et recherches de haut niveau. Les mesures prises (en termes de réorientations et de passerelles) semblent à la hauteur des conséquences du « modèle sélectif » adopté en troisième année, mais il reste encore, de manière générale, des marges de progression en matière d'aide à la réussite (le taux de sortie à l'issue de la première année reste trop élevé). Enfin, la formation est presque exclusivement disciplinaire et, de ce fait, en retrait de ce que l'on peut attendre d'une licence en matière de dispositifs d'aide à la professionnalisation.

Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

